

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 09 octobre 2025 à 18h30

Date de convocation : 02 octobre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 52
Présents : 40
Ayant donné procuration : 8

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le NEUF du mois d'octobre à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO, M. DALLA FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH et M. TISSERAND

Bronvaux : -

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. MEOCCI, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI, M. CANTELE et Mme WAGNER

Moyeuvre-Grande : Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. ROSSO, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuvre-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER V.

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO et M. CAYRE

Vitry-sur-Orne : M. VEGLIA et Mme SAVINO

Membres absents ayant donné procuration :

M. DIEUDONNE à Mme VANNI

M. FAVIER à M. HEISER

Mme RAU à Mme CALACRI-JEAN

M. COQUIN à Mme WEIDER

M. ROVIERO à Mme THIBO

M. BENABID à Mme FALETIC

M. SCHNEIDER à Mme CISAMOLO

Mme FRANIA à M. CAYRE

Absents : Mme LEMASSON, Mme BENCI, M. VILLA et M. CORRADI

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2025.

Délibération 2025-28 - BUDGET PRINCIPAL 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°2 au Budget Principal 2025, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : 74 287 €

En section d'investissement : 33 852,26 €

Délibération 2025-29 - BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE « PAC CHAMPELLE » – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget Annexe « PAC Champelle » 2025, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : 17 612,74 €

En section d'investissement : 35 000,00 €

Délibération 2025-30 – FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIVE POUR L'ANNÉE 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le montant définitif des Attributions de Compensation de fonctionnement à 5 676 078,15 €, pour l'année 2025, conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNES	AC DEFINITIVE 2025
AMNEVILLE	2 427 689,94 €
BRONVAUX	8 295,12 €
CLOUANGE	344 637,38 €
MARANGE-SILVANGE	544 073,10 €
MONTOIS-LA-MONTAGNE	277 099,91 €
MOYEUUVRE-GRANDE	198 883,40 €
MOYEUUVRE-PETITE	6 557,70 €
PIERREVILLERS	37 874,15 €
ROMBAS	864 787,93 €
ROSSELANGE	65 617,94 €
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	777 059,26 €
VITRY-SUR-ORNE	123 502,32 €
TOTAL	5 676 078,15 €

Délibération 2025-31 – FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT DÉROGATOIRE POUR L'ANNÉE 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le montant définitif des Attributions de Compensation d'investissement à 435 751 €, pour l'année 2025, conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Part variable 2025
Amnéville	148 386,00 €
Clouange	- €
Moyeuivre-Grande	90 782,00 €
Moyeuivre-Petite	15 463,00 €
Rombas	141 316,00 €
Rosselange	39 804,00 €
Vitry-sur-Orne	- €
Total	435 751,00 €

Délibération 2025-32 – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – REPARTITION 2025 - PRELEVEMENT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'opter, au titre de l'année 2025, pour une répartition dérogatoire « libre » des prélèvements du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales,

- DÉCIDE de répartir le prélèvement, comme suit :

	Répartition du FPIC entre Communes Membres en 2025
	Montant prélevé définitif
Amneville	-1 457
Bronvaux	-33
Clouange	-268
Marange-Silvange	-395
Montois-la-Montagne	-171
Moyeuvre-Grande	0
Moyeuvre-Petite	-25
Pierrevillers	-82
Rombas	0
Rosselange	-158
Sainte-Marie-Aux-Chênes	-309
Vitry-Sur-Orne	-171
Sous-Total Communes	-3 069
EPCI	-2 545
Total	-5 614

Délibération 2025-33 – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – REPARTITION 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'opter, au titre de l'année 2025, pour une répartition dérogatoire « libre » des reversements du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales,
- DÉCIDE de répartir le reversement, comme suit :

	Répartition du FPIC entre Communes Membres en 2025
	Montant reversé définitif
Amneville	95 488
Bronvaux	12 647
Clouange	71 205
Marange-Silvange	113 321
Montois-la-Montagne	46 416
Moyeuvre-Grande	158 346
Moyeuvre-Petite	12 268
Pierrevillers	37 183
Rombas	200 335
Rosselange	69 056
Sainte-Marie-Aux-Chênes	69 561
Vitry-Sur-Orne	69 055
Sous-Total Communes	954 881
EPCI	309 862
Total	1 264 743

Délibération 2025-34 – DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE – FIXATION DU MONTANT POUR L'ANNÉE 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de répartir comme suit, la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2025 :

Commune	Enveloppe garantie	Enveloppe critères	DSC 2025
AMNEVILLE	0	62 708	62 708
BRONVAUX	0	3 681	3 681
CLOUANGE	0	26 846	26 846
MARANGE-SILVANGE	0	53 882	53 882
MONTOIS-LA-MONTAGNE	0	21 279	21 279
MOYEUVRE-GRANDE	2 058	59 394	61 452
MOYEUVRE-PETITE	0	3 983	3 983
PIERREVILLERS	0	11 602	11 602
ROMBAS	0	76 926	76 926
ROSSELANGE	1 457	22 275	23 732
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	0	33 263	33 263
VITRY-SUR-ORNE	0	24 162	24 162
Total/Moyenne	3 515	400 000	403 515

Délibération 2025-35 – EXONÉRATION TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – ANNÉE 2026

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités pour l'année 2026.

Délibération 2025-36 – FOURNITURE DE GAZ – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET CERTAINES COMMUNES MEMBRES DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CCPOM AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de désigner Monsieur Vincent MATELIC en qualité de représentant de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au sein de la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commande pour la fourniture de gaz.

Délibération 2025-37 – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS MULTIACCUEILS – AVENANT N°2

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la passation d'un avenant n° 2 au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des équipements multi accueils communautaires, signé avec La Maison Bleue – 148/152 route de la Reine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Délégation de Service Public Petite Enfance – Rapport annuel du délégataire – Année 2024

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication du Rapport Annuel 2024 du délégataire du service public concernant la gestion des structures multi accueil.

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport Annuel d'Activités 2024 de la CCPOM.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire

Le Président donne communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Communication des Décisions du Président

Le Président donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



Le Président

Lionel FOURNIER